

ID: 039-243900560-20210416-DCC2021\_04\_076-DE

### REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

1er avril 2021

et qu'elle a été faite le

1er avril 2021

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 42

Absents suppléés : 2

Absents excusés: 4

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2021\_04\_076

#### Objet:

Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 22,20h

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

#### **EXTRAIT**

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

## Séance du jeudi 8 avril 2021

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à FRAISANS (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain**: M. Antony BOURCET **Dampierre**: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérôme FASSENET Monteplain : M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT Ougney: M. Cédric IVANES Our: M. Segundo ALFONSO Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

<u>Suppléés</u>: **Etrepigney**: M. Frédéric SIGNORI **Pagney**: Mme Agnès PASDELOUP

Absents excusés : Dampierre : Mme Stéphanie PICOT Fraisans : Mme Marie-Anne LONGY Orchamps : M. Régis CHOPIN Rouffange : Mme Aurore PLANCON

Secrétaire de séance : M. Philippe SMAGGHE

Procurations de vote :

Mandants: Fraisans: Mme Marie-Anne LONGY, Orchamps M. Régis CHOPIN Rouffange: Mme Aurore PLANCON

Mandataires: Fraisans: M. Sébastien HENGY, Orchamps: M. Nicolas JOLY Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h38 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ID: 039-243900560-20210416-DCC2021\_04\_076-DE

# CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADSULTATES TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET A RAISON DE 22,20H

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale :

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 mars 2021 ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 6 avril 2021;

CONSIDERANT que l'agent a réussi son concours d'ATSEM;

CONSIDERANT que cet agent donne entière satisfaction et qu'il effectue, pour partie de son poste, des missions d'ATSEM;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade, ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

### A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps noncomplet à raison de 20,20h;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 47 Contre: 0 Abstention: 0